



Elections Municipales Champigny Sur Marne, le 15 et le 22 Mars 2020

UNE VILLE POUR TOUS

Formulaire de DON

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Nationalité :

Téléphone :

Mail :

Déclare faire un don de € pour la campagne des élections municipales de la liste « Mouvement Citoyen Libre de Champigny », menée par Marie NGUYEN-DINH.

Par Chèque (A l'ordre de « **T NGUYEN-DINH MF M NGUYEN-DINH MUN0320** » et A envoyer au « Mouvement Citoyen Libre Champigny » **127 av Général de Gaulle 94500 Champigny S/Marne**)

Je certifie être une personne physique et que conformément à la loi n°95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, le règlement de mon don ne provient pas d'une personne morale (société, association, société civile...) mais de mon compte personnel.

Date, Signature

M. Thang NGUYEN-DINH mandataire financier de Mme Marie NGUYEN-DINH est seul habilité à recueillir des dons en faveur de la liste « Mouvement Citoyen Libre Champigny (MCL94500) » conduite par Marie NGUYEN-DINH dans les limites précisées à l'article L.52-8 et au III de l'article L.113-1 du Code électoral, ci-après reproduits : « Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections, ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Tout don de plus de 150 euros consentis à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8. Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait. Si vous êtes imposable à l'impôt sur le revenu et que votre don est effectué par chèque, votre don vous donne droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Thang NGUYEN-DINH mandataire financier de Marie NGUYEN-DINH, vous délivrera un reçu destiné à l'administration fiscale. Le mandataire financier a été déclaré le 14 Octobre 2019 à la préfecture du Val de Marne ».

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations que vous communiquez sont nécessaires à la gestion de nos relations. Elles ne seront jamais cédées à des tiers et seront exclusivement réservées à l'usage du Mandataire financier et du Mouvement Citoyen Libre Champigny (MCL94500). En remplissant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à vous contacter pour des opérations de communication politique et des opérations d'information sur l'activité du Mouvement Citoyen Libre Champigny. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à cette adresse électronique : Mouvementcitoyenlibre94500@gmail.com ou à l'adresse postale suivante 127 av Général De Gaulle 94500 Champigny Sur Marne